

Stratégie d'échantillonnage des lieux du REPHY Sanitaire et du REPHYTOX pour les départements de Charente-Maritime et de Sud Vendée - Version 10

Procédure de surveillance sanitaire
(contrôle officiel)

Date d'application : 01/01/2024

Référence interne : ODE/UL/LERPC/ 23-11

Diffusion : Libre

Sommaire

1. OBJET.....	3
1.1 Objectif	3
1.2 Cadre.....	3
1.3 Référentiel cartographique	3
2. NOTICE DES LOGIGRAMMES	4
3. LOGIGRAMME PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE	5

Cette nouvelle version met à jour :

- *Ajout du lieu de surveillance REPHYTOX "Mérignac" (zone Marennes Oléron) au cours de l'année 2023*
- *Les périodes à risque toxines lipophiles pour l'année 2024 (version provisoire)*

Rédigé par :

*Aude Piraud, Aurore Gueux
Correspondante
Date : 23/10/2023*

Signature :

Vérifié par :

*Ines Le Fur
Ingénieure réseaux
Date : 23/10/2023*

Signature :

Approuvé par :

*Nadine Masson Neaud
Coordination REPHY-REPHYTOX
Date : 14/11/2023*

Signature :

Original signé

1. OBJET

1.1 Objectif

Cette procédure a pour objet de décrire la stratégie d'échantillonnage des lieux de surveillance du REPHYTOX sur le territoire de compétence du LERPC comprenant le département de la Charente-Maritime et la partie sud du département de la Vendée. Elle est produite par le LER-PC et référencée dans son système documentaire.

1.2 Cadre

Les logigrammes, présentés par secteur géographique, indiquent la logique opérationnelle à suivre entre les lieux de surveillance du REPHY et du REPHYTOX dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies de ces réseaux. Ces stratégies sont détaillées dans le Cahier de procédures REPHYTOX et particulièrement dans le paragraphe « STRATEGIE D'ECHANTILLONNAGE »¹.

Trois cas de figures principaux coexistent :

- Le suivi côtier régulier de l'ensemble des familles de phytoplancton potentiellement toxique
- Le suivi en zone et période à risque pour les toxines lipophiles
- Le suivi systématique des trois familles de toxines en période de pêche des gisements au large et à grande profondeur

Les lieux à risque pour les toxines lipophiles et périodes à risque sont issues de la dernière version du document national « Prescriptions REPHYTOX 2024 - Zones-Lieux et périodes à risque 2024 ». Deux versions sont établies: une version provisoire en fin d'année pour l'année n+1, et une définitive émise courant de l'année n.

La version en cours est téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://archimer.ifremer.fr/doc/00858/97036/>

1.3 Référentiel cartographique

Les coordonnées des lieux de surveillance sont consultables sur le site web SURVAL de l'Ifremer mis à jour quotidiennement, à l'adresse suivante : <http://wwz.ifremer.fr/surval/>

¹ Neaud-Masson Nadine, Lemoine Maud (2020). Procédure nationale de la surveillance sanitaire des phycotoxines réglementées dans les zones de production de coquillages. Prescriptions du réseau de surveillance des phycotoxines dans les organismes marins (REPHYTOX). Novembre 2020 - ODE/VIGIES/20-11. <https://doi.org/10.13155/56600>

2. NOTICE DES LOGIGRAMMES

Zone marine / Baie de... ou Zone xx-xx nom zone	Nom et numéro de la (des) zone(s) marine(s) quadrige (Q ²) / du secteur géographique ou de la zone d'exploitation classée .
Suivi Côtier ou Large	Type de suivi selon le type d'exploitation .
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; background-color: #e6f2ff;"> Point 1 EAU ou Point 2 EAU </div>	CADRE BLEU: lieux de surveillance EAU Fréquence : mensuelle, toutes les 2 semaines, ou hebdomadaire, selon le lieu et en fonction du contexte .
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; background-color: #e6f2e6;"> Point 1 (coquillage) Point 2 (coquillage) ... </div>	CADRE VERT: lieux de surveillance COQUILLAGE Libellé Q ² du point de prélèvement + (<i>taxon</i>) à prélever. <u>En souligné le taxon sentinelle Moules le cas échéant</u> <u>Point sentinelle en souligné le cas échéant</u> . En cas d'alerte le(s) point(s) sentinelle(s) est (sont) activé(s) en semaine N+1. D'autres points peuvent être activés en semaine N+2 si les résultats sont non conformes sur le point sentinelle.
	Lien logique hors alerte
	Lien logique en alerte
	Retour à la normale selon les prescriptions du REPHYTOX
	Résultat non-conforme si phytoplancton ou phycotoxines supérieurs au seuil en vigueur ou au demi-seuil pour les toxines lipophiles En cas d'alerte phycotoxines, les prélèvements de coquillages sont à reconduire jusqu'à obtention de deux résultats conformes successifs.
<i>Semaine N</i>	Semaine N, Semaine N+1... Logique temporelle
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> Remarques du LER : </div>	Commentaire du LER. Les périodes à risque peuvent être indiquées ici ou indiquées dans un tableau général .

**LA RÉALISATION DES PRÉLÈVEMENTS, PLANIFIÉS OU EN ALERTES, EST CONDITIONNÉE A UN ACCÈS FAVORABLE A LA RESSOURCE.
 CES LOGIGRAMMES SONT SOUMIS A AMÉLIORATION CONTINUE, LES STRATÉGIES D'ÉCHANTILLONNAGE SONT PRÉSENTÉES À TITRE INDICATIF ET SONT
 SUSCEPTIBLES D'ÉVOLUER EN FONCTION DES SIGNAUX ENVIRONNEMENTAUX NOUVEAUX**

Légendes et sources :

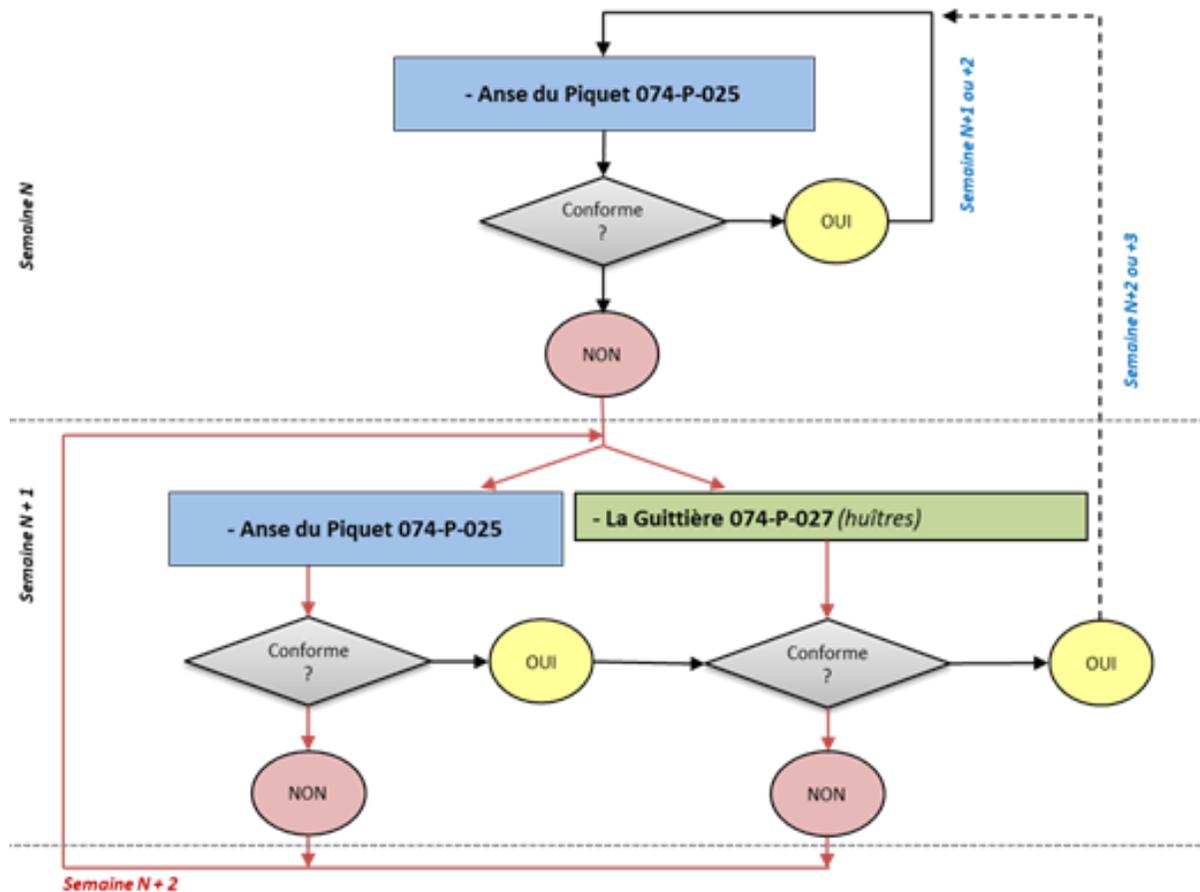
Légende	
	Suivi du phytoplancton dans l'eau
	Suivi des toxines dans les coquillages

-  Flore Totale
-  Flore Indicatrice
-  Flore Partielle

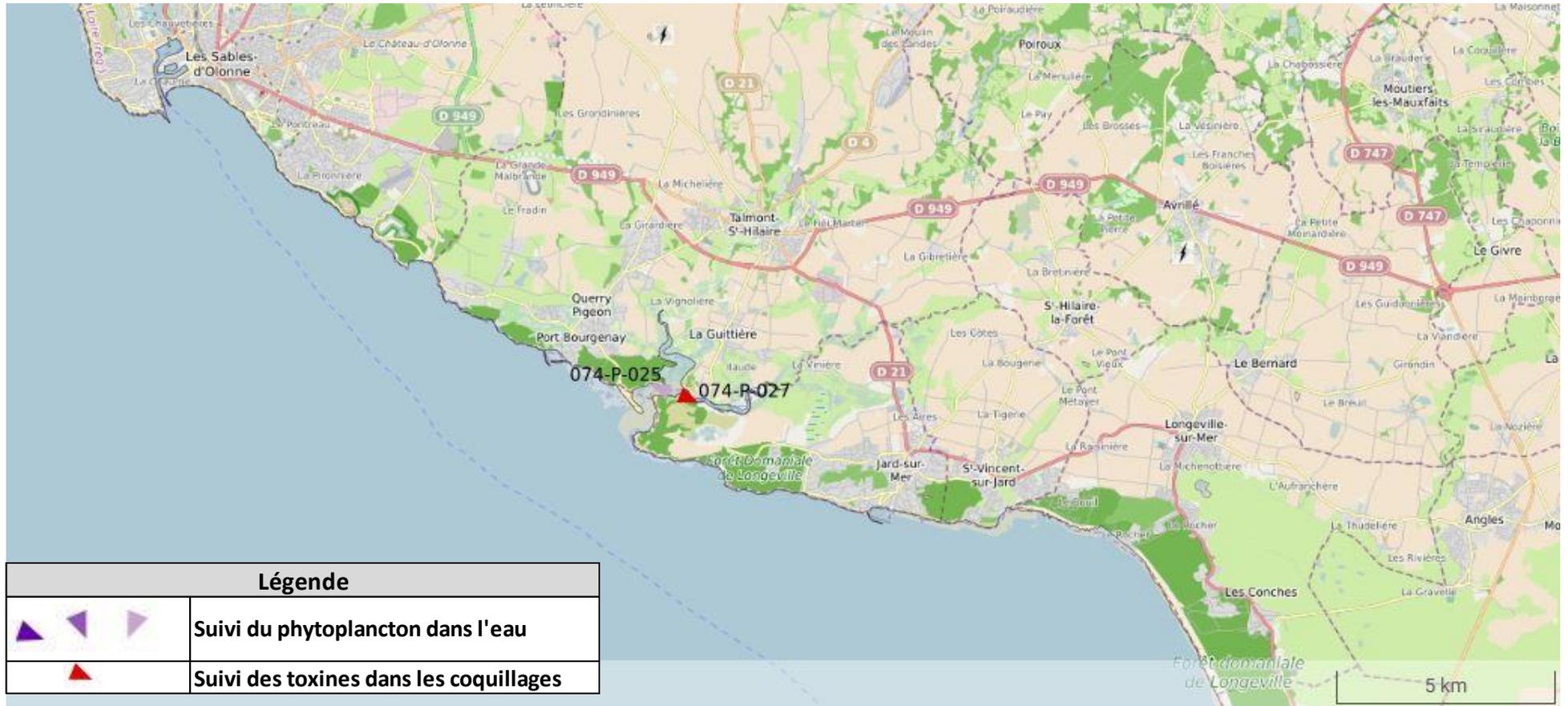
Sources des cartes accompagnant les logigrammes :
OpenStreetMap, Ifremer/Quadriga

Zone marine 074 / Olonne-Le Payré Sud Vendée

Suivi côtier : *Dinophysis* / *Alexandrium* / *Pseudo-nitzschia*



Remarques du LER : le suivi REPHY Sanitaire du point 074-P-025 Anse du Piquet est saisonnier. Les prélèvements d'eau s'opèrent sur la période mars - octobre.

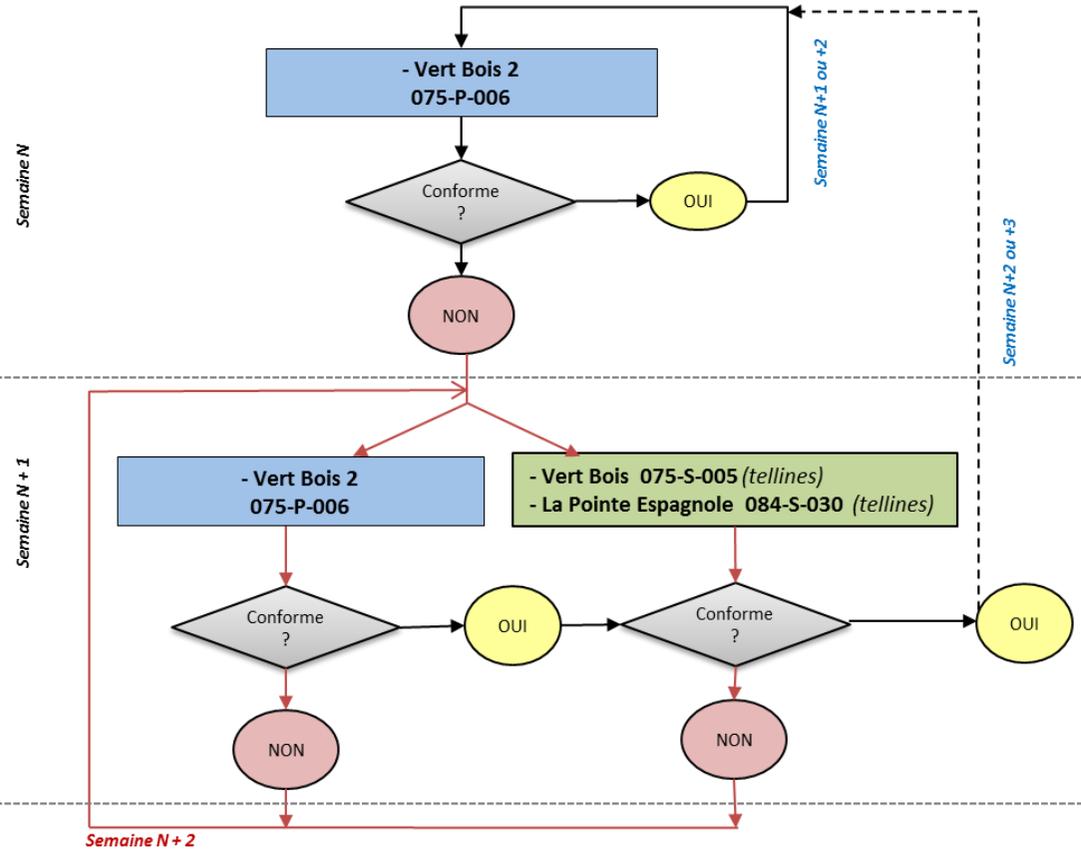


LIEU	LATITUDE	LONGITUDE	SUIVI
074-P-025 - Anse du Piquet	46.43414	-1.64962	EAU
074-P-027 - La Guittière	46.43085	-1.63547	COQUILLAGE

Zone marine 075 / Ouest Iles de Ré et d'Oléron et nord de la Zone marine 084 / Aval et large de la Gironde

Informations sur les Lieux /Périodes à risque pour les toxines lipophiles année 2024

Suivi côtier : *Dinophysis* / *Alexandrium* / *Pseudo-nitzschia*



Zone marine	075 - Ouest îles de Ré et d'Oléron
Lieu concerné de la zone	075-S-005 Vert Bois
jan	
fev	
mar	
avr	
mai	
juin	
juil	
aou	
sep	
oct	
nov	
dec	

Le point « La Pointe Espagnole » n'est plus suivi depuis 2017.
 Arrêt d'exploitation et du suivi sanitaire de « Vert Bois » :
 Arrêté préfectoral n° 21-057 du 04/11/2021.
 En l'absence de suivi sur « Vert Bois » en 2022 et 2023, le risque ne peut pas être évalué, toutefois les résultats antérieurs permettent d'identifier ces mois comme période à risque.

Remarques du LER : la surveillance des gisements de « Vert Bois » et de « La Pointe Espagnole » est dépendante de leur autorisation d'exploitation.
 A ce jour, ces deux gisements sont dans une situation de **classement dit à « Eclipse »** selon l'arrêté préfectoral n°18-00041 du 20/12/2018. Dans le cas d'une reprise d'exploitation, un prélèvement d'eau doit être réalisé **un mois et deux semaines avant l'ouverture**. Pour les **coquillages**, un prélèvement est à prévoir **deux semaines avant ouverture pour l'analyse des trois familles de toxines et une semaine avant ouverture pour l'analyse des toxines lipophiles**.

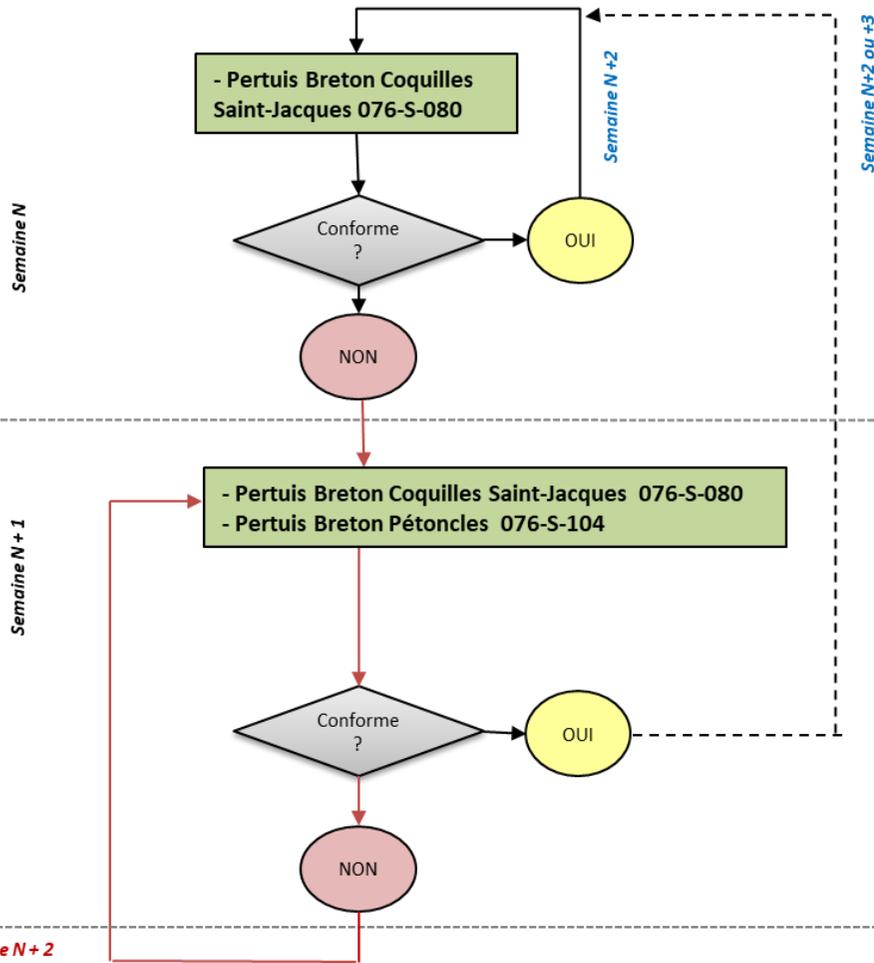


LIEU	LATITUDE	LONGITUDE	SUIVI
075-P-006 - Vert Bois 2	45.84061	-1.29021	EAU
075-S-005 - Vert Bois	Surfacique		COQUILLAGE
084-S-030 - La Pointe Espagnole	Surfacique		COQUILLAGE

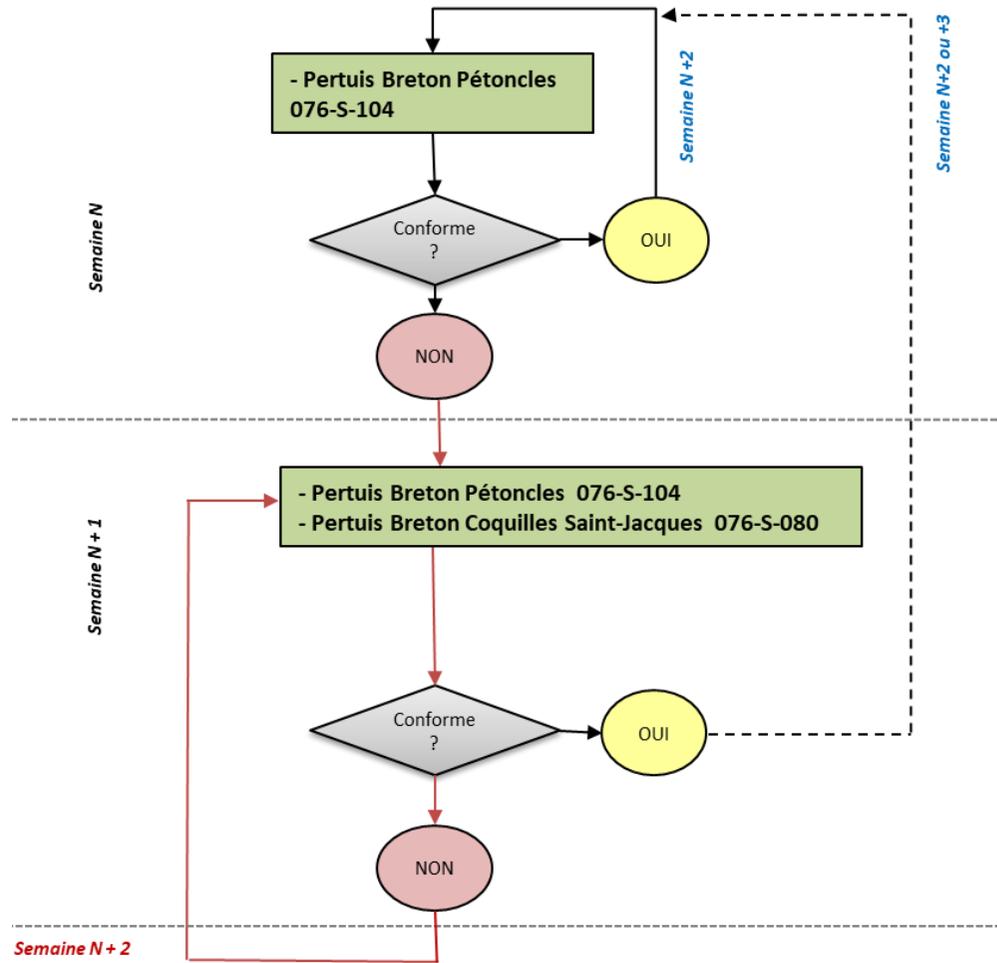
	Suivi du phytoplancton dans l'eau
	Suivi des toxines dans les coquillages

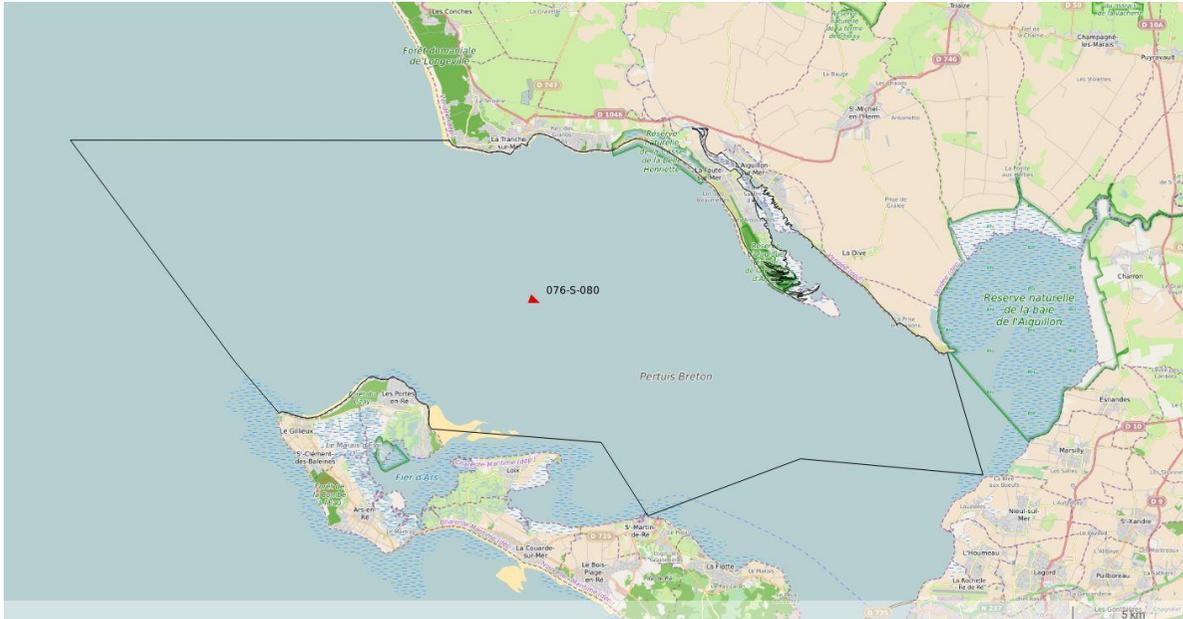
Zone marine 076 / Pertuis Breton

Suivi gisement au large

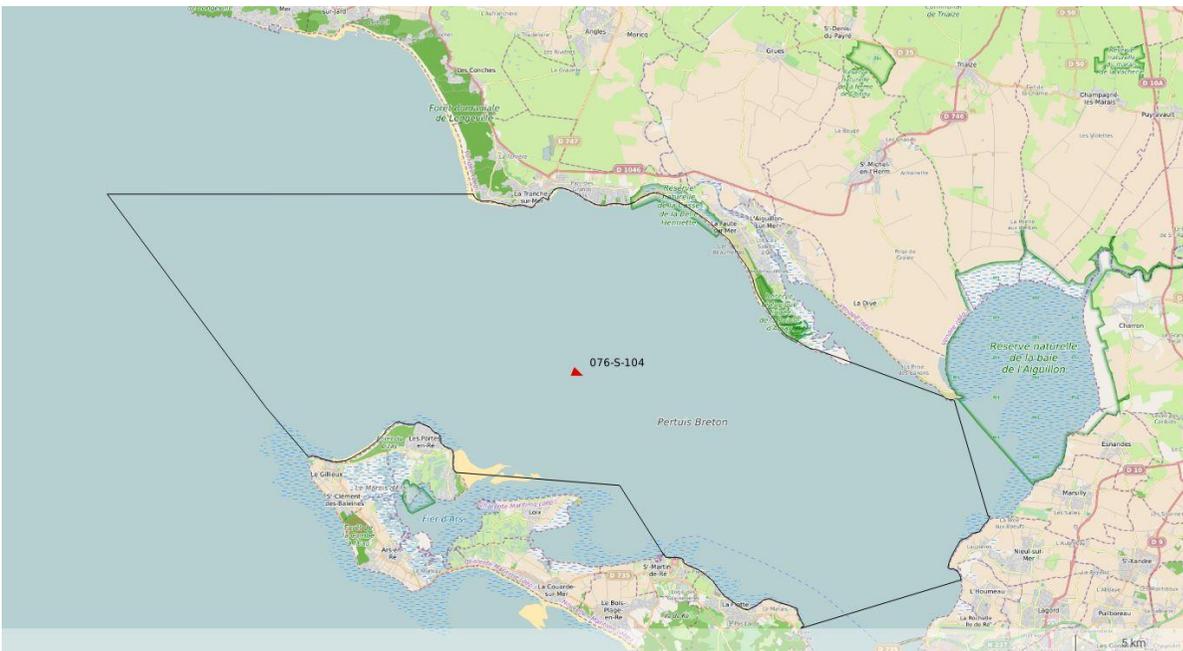


Suivi gisement au large





LIEU	LATITUDE	LONGITUDE	SUIVI
076-S-080 - Pertuis Breton Coquilles Saint-Jacques	Surfacique		COQUILLAGE
076-S-104 - Pertuis Breton Pétoncles	Surfacique		COQUILLAGE



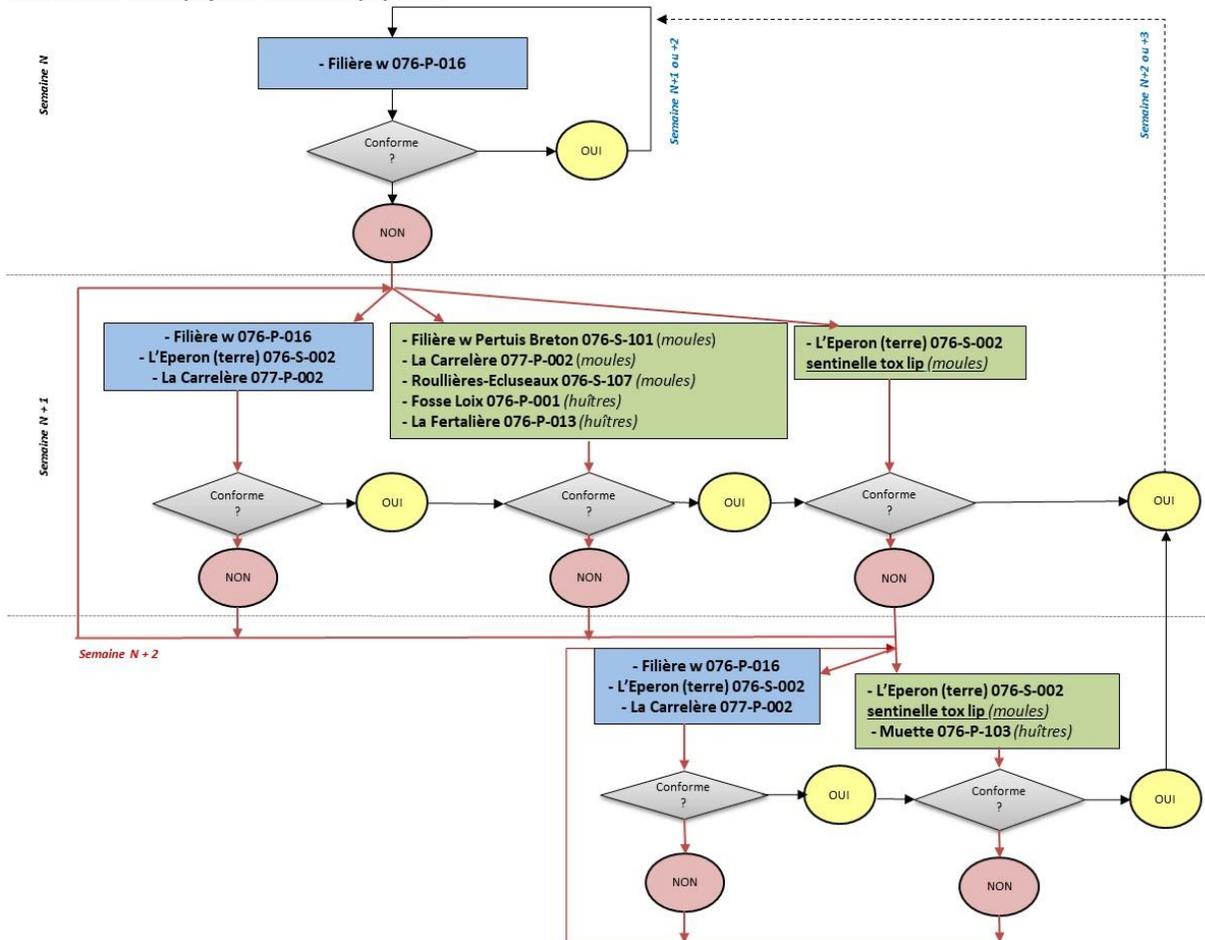
Légende	
	Suivi des toxines dans les coquillages

Zone marine 076 / Pertuis Breton et Zone marine 077 / Baie de l'Aiguillon

Ces zones concernent les départements de Charente-Maritime et Sud Vendée

Informations sur les Lieux/Périodes à risque pour les toxines lipophiles -
année 2024

Suivi côtier : *Dinophysis* / Toxines lipophiles

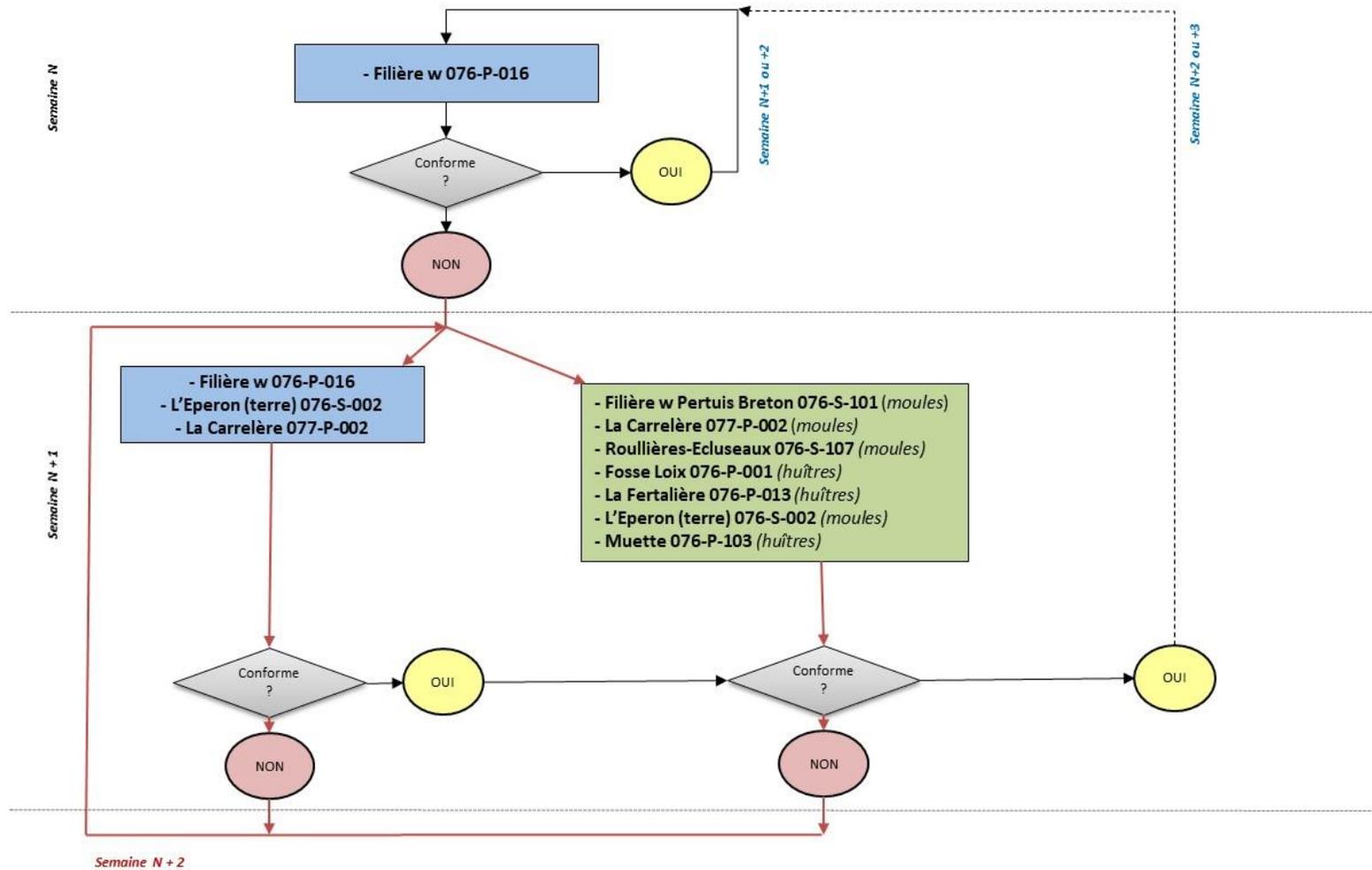


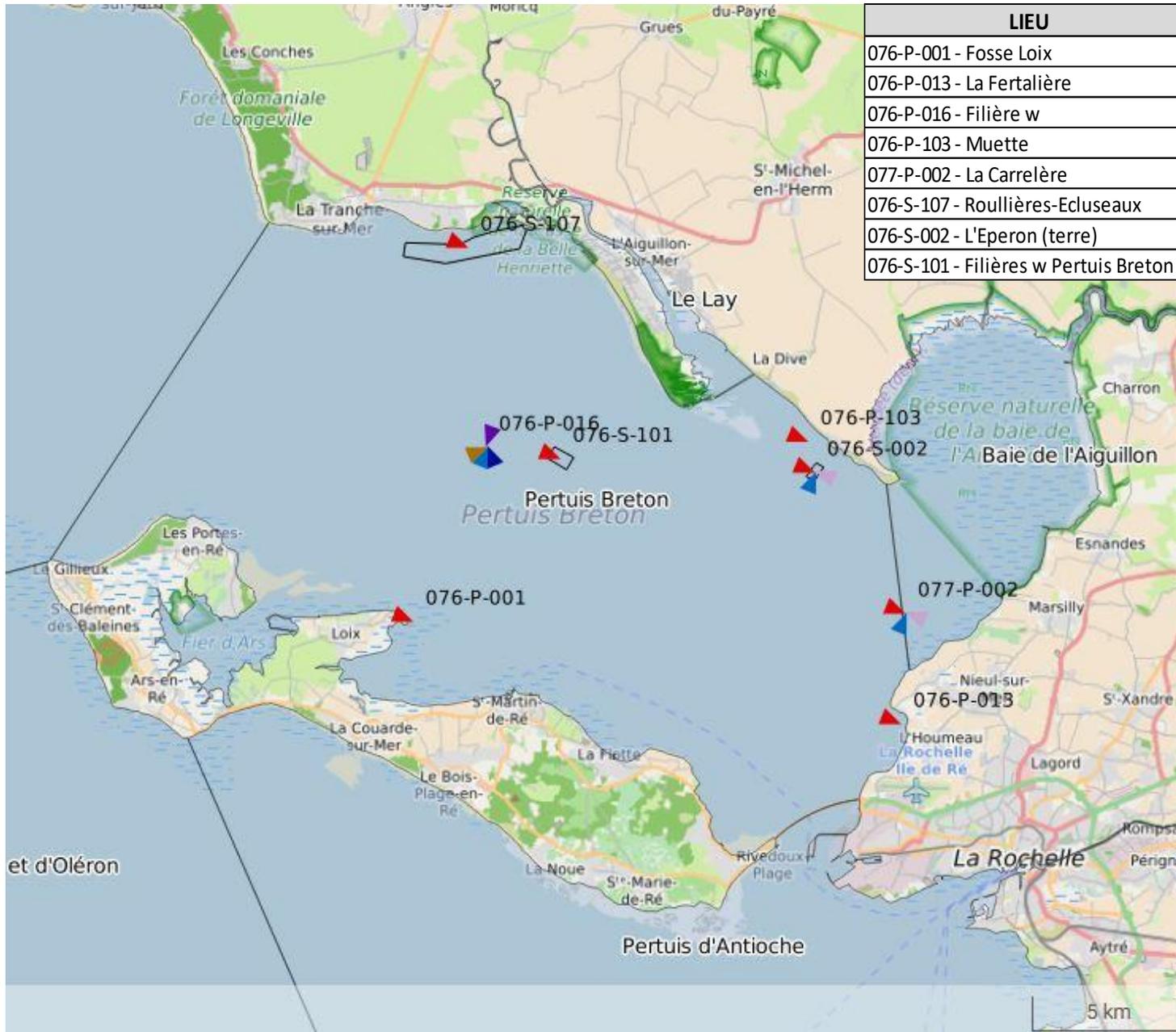
Zone marine	076 - Pertuis Breton
Lieu concerné de la zone	076-S-101 Filière w Pertuis Breton
jan	
fev	
mar	
avr	
mai	
juin	
juil	
aou	
sep	
oct	
nov	
dec	

→ Le point "Muette" est à prélever lorsque les moules du point "L'Eperon (terre)" sont contaminées avec un résultat > au demi SR ou > au Seuil Réglementaire"

Remarques du LER : Département 17 : « Filière w Pertuis Breton », « La Carrelère », « Fosse Loix » et « La Fertalière »
Département 85 - Sud Vendée : « Roullières-Ecluseaux », « L'Eperon (terre) » et « Muette »

Suivi côtier : *Alexandrium/PSP* ou *Pseudo-nitzschia/ASP*



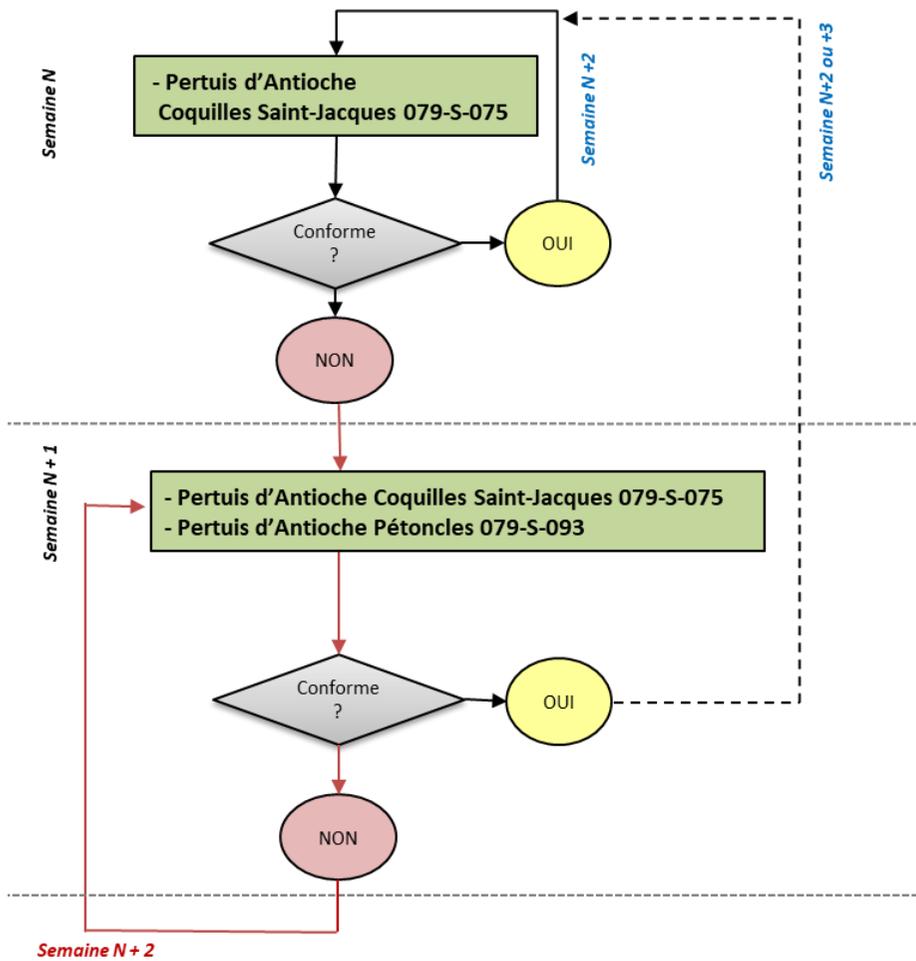


LIEU	LATITUDE	LONGITUDE	SUIVI
076-P-001 - Fosse Loix	46.22764	-1.40795	COQUILLAGE
076-P-013 - La Fertalière	46.19796	-1.20202	COQUILLAGE
076-P-016 - Filière w	46.27814	-1.37695	EAU
076-P-103 - Muette	46.2798	-1.2412	COQUILLAGE
077-P-002 - La Carrelère	46.22998	-1.20011	EAU - COQUILLAGE
076-S-107 - Roullières-Ecluseaux	Surfacique		COQUILLAGE
076-S-002 - L'Eperon (terre)	Surfacique		EAU - COQUILLAGE
076-S-101 - Filières w Pertuis Breton	Surfacique		COQUILLAGE

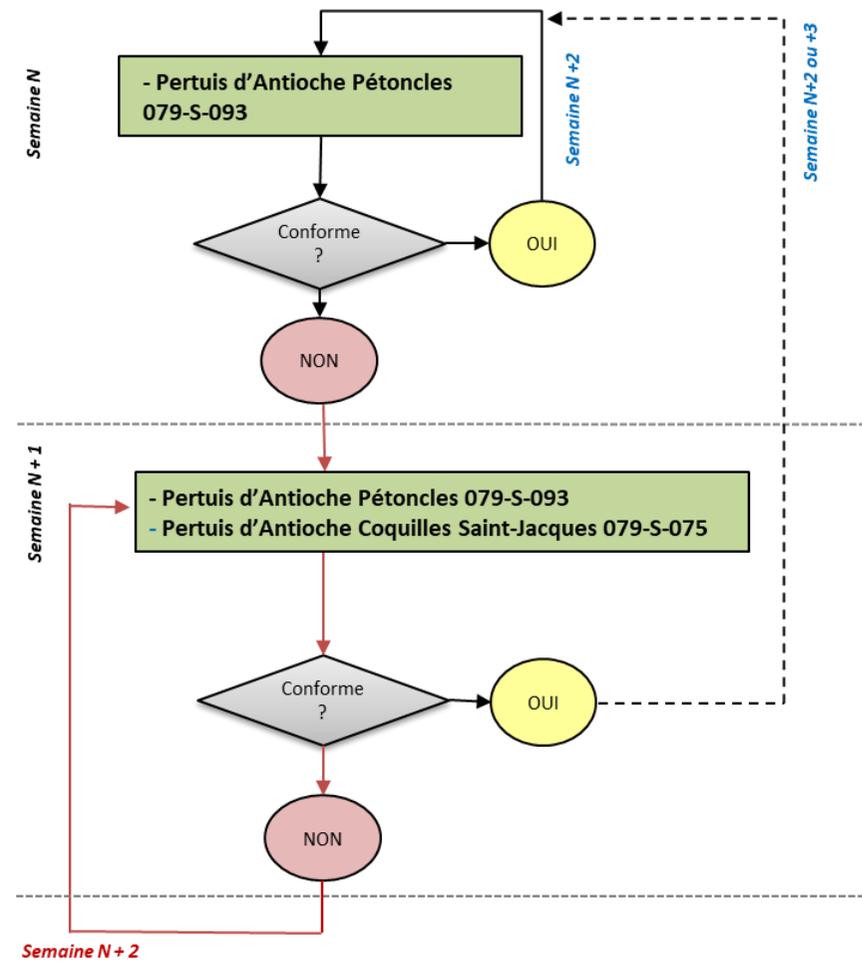
Légende	
  	Suivi du phytoplancton dans l'eau
	Suivi des toxines dans les coquillages

Zone marine 079 / Pertuis d'Antioche

Suivi gisement au large



Suivi gisement au large



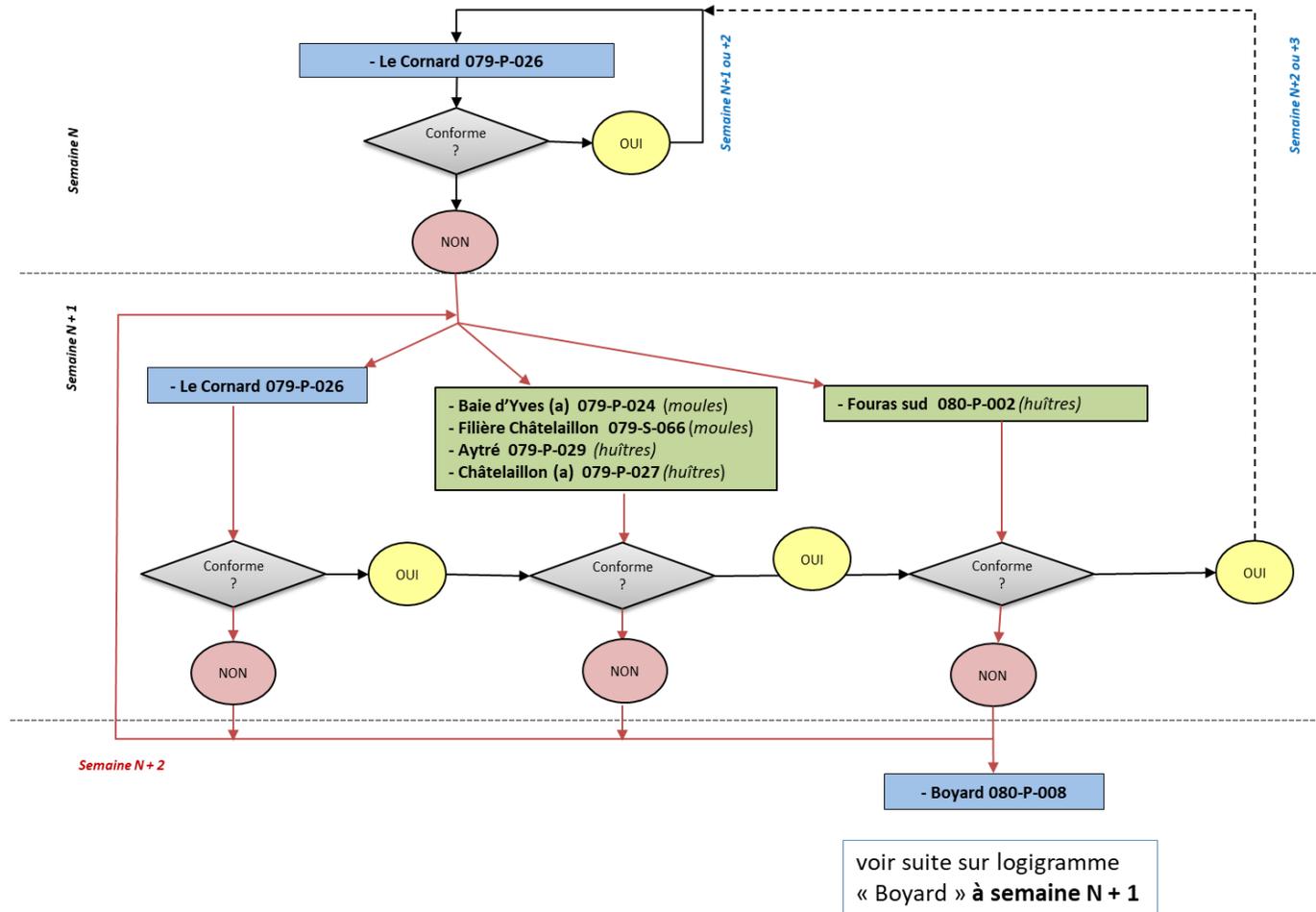


Légende	
	Suivi des toxines dans les coquillages

LIEU	LATITUDE	LONGITUDE	SUIVI
079-S-075 - Pertuis d'Antioche Coquilles Saint-Jacques		Surfacique	COQUILLAGE
079-S-093 - Pertuis d'Antioche Pétoncles		Surfacique	COQUILLAGE

Zone marine 079 / Pertuis d'Antioche **Zone marine 080 / Marennes Oléron**

Suivi côtier : *Dinophysis* / *Alexandrium* / *Pseudo-nitzschia*

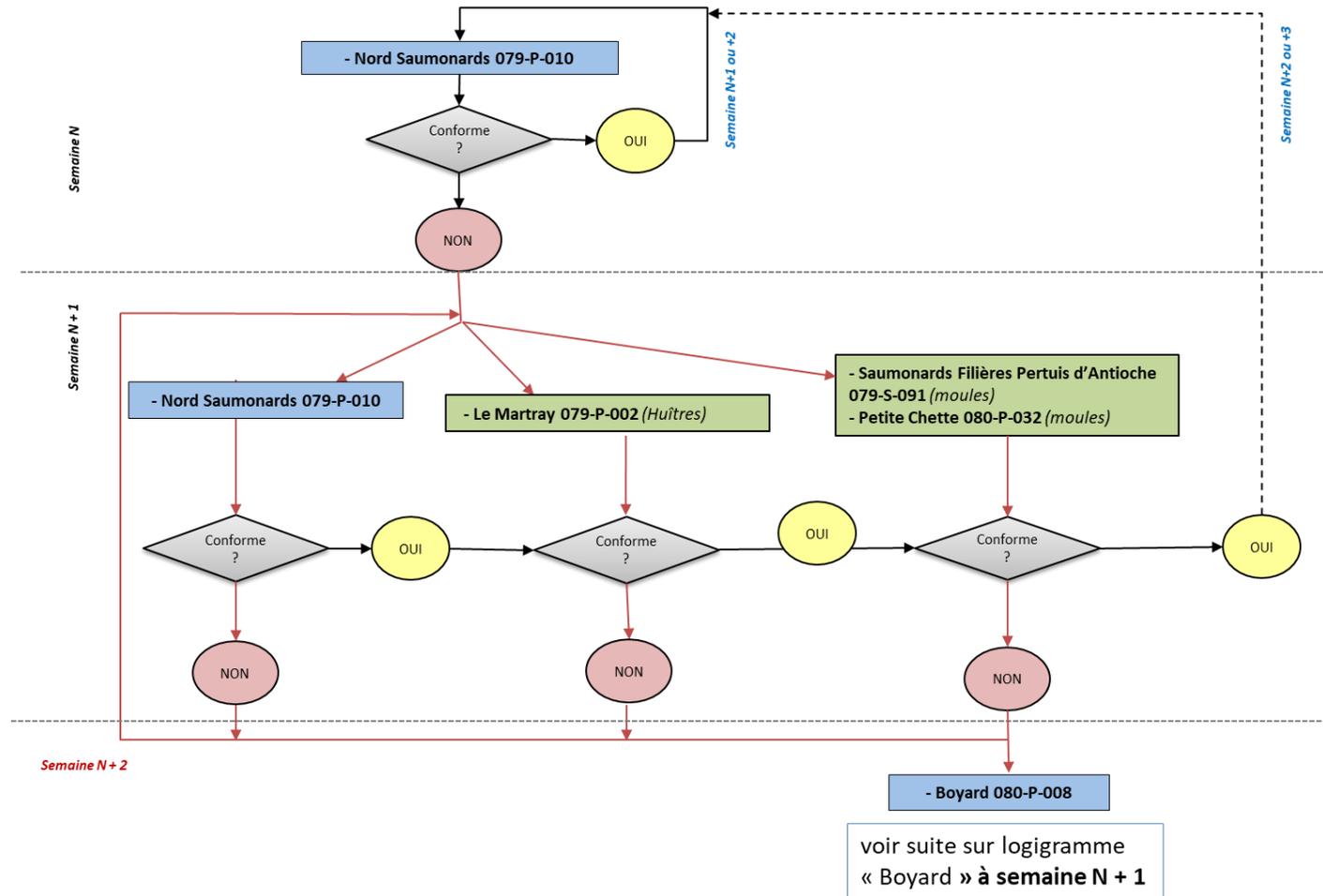


Informations sur les Lieux/Périodes à risque pour les toxines lipophiles - année 2024

Zone marine	Lieu concerné de la zone		jan	fev	mar	avr	mai	juin	juil	aou	sep	oct	nov	dec
079 - Pertuis d'Antioche	079-P-024	Baie d'Yves (a)												
079 - Pertuis d'Antioche	079-S-066	Filière Châtelailon												

Zone marine 079 / Pertuis d'Antioche Zone marine 080 / Marennes Oléron

Suivi côtier : *Dinophysis* / *Alexandrium* / *Pseudo-nitzschia*

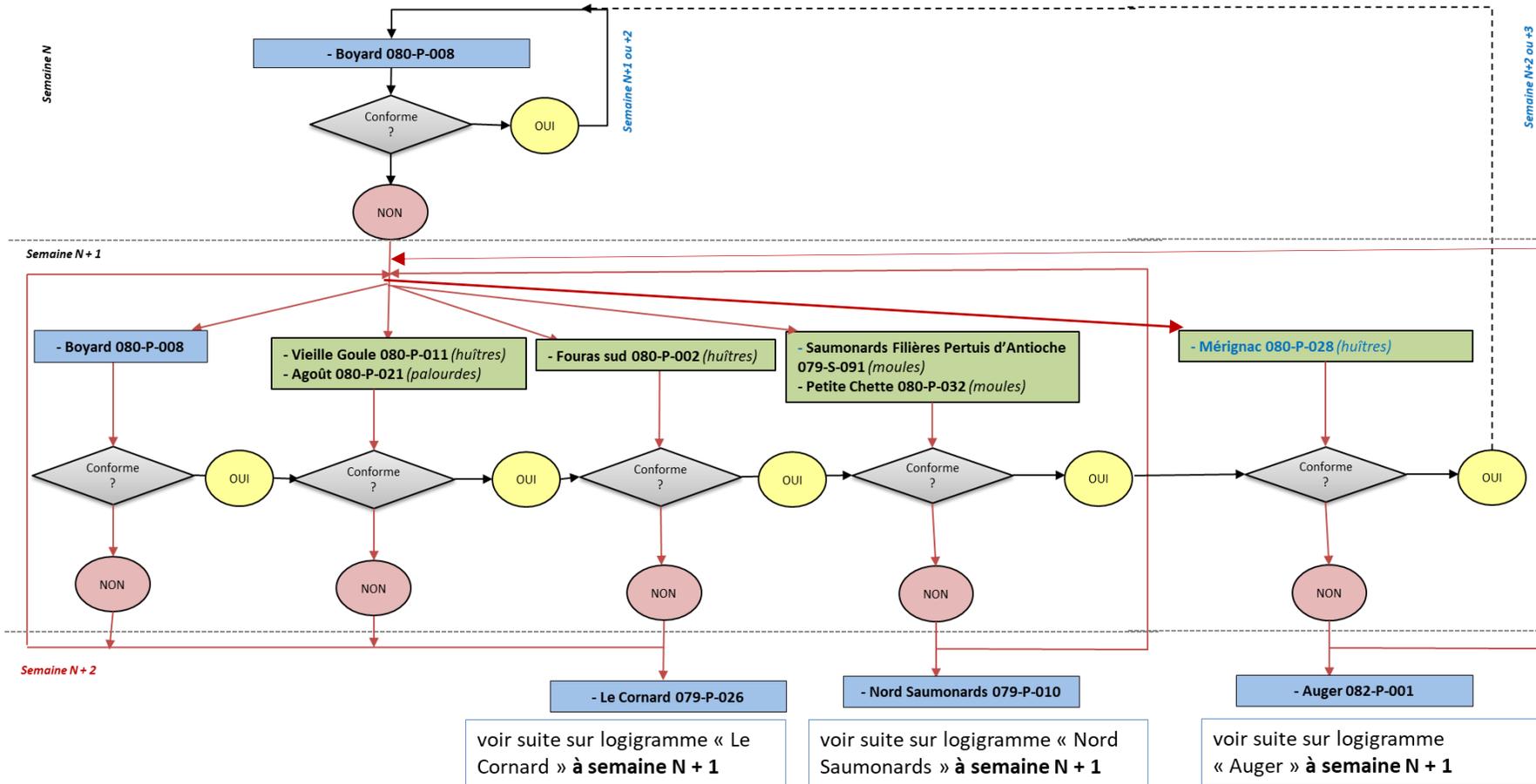


Informations sur les zones-lieux : périodes à risque pour les toxines lipophiles - année 2024

Zone marine	Lieu concerné de la zone	jan	fev	mar	avr	mai	juin	juil	aou	sep	oct	nov	dec
079 - Pertuis d'Antioche	079-S-091 Saumonards Filières Pertuis d'Antioche												
080 – Marennes Oléron	080-P-032 Petite Chette												

Zone marine 079 / Pertuis d'Antioche Zone marine 080 / Marennes Oléron

Suivi côtier : *Dinophysis* / *Alexandrium* / *Pseudo-nitzschia*

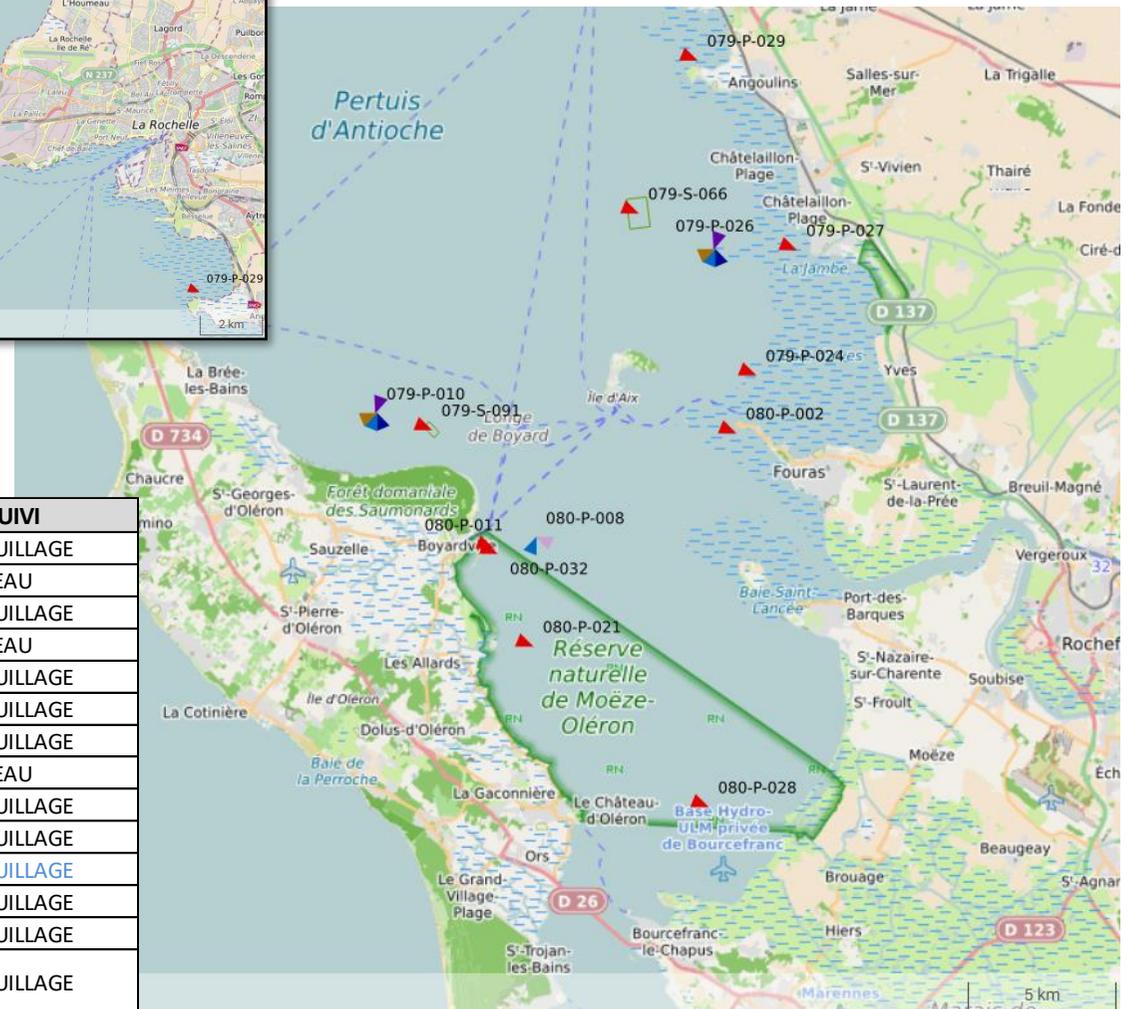


Informations sur les zones-lieux : périodes à risque pour les toxines lipophiles - année 2024

Zone marine	Lieu concerné de la zone		jan	fev	mar	avr	mai	juin	juil	aou	sep	oct	nov	dec
079 - Pertuis d'Antioche	079-S-091	Saumonards Filières Pertuis d'Antioche												
080 – Marennes Oléron	080-P-032	Petite Chette												

Remarques du LER : exploitation saisonnière du point 080-P-021 Août. Ouverture : avril à juin année n.

Zone marine 079 / Pertuis d'Antioche Zone marine 080 / Marennes Oléron



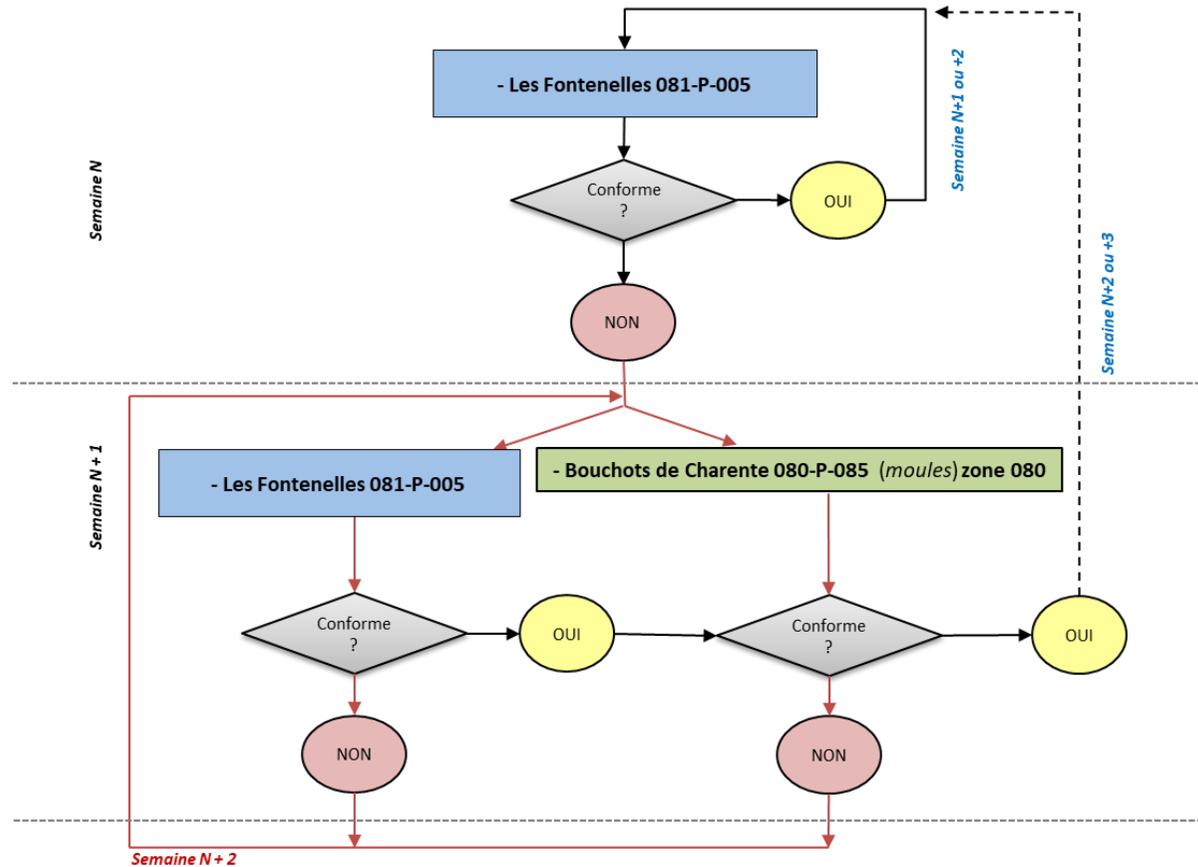
Légende

	Suivi du phytoplancton dans l'eau
	Suivi des toxines dans les coquillages

LIEU	LATITUDE	LONGITUDE	SUIVI
079-P-002 - Le Martray	46.19817	-1.48608	COQUILLAGE
079-P-010 - Nord Saumonards	46.00594	-1.27788	EAU
079-P-024 - Baie d'Yves (a)	46.01737	-1.11274	COQUILLAGE
079-P-026 - Le Cornard	46.05514	-1.13060	EAU
079-P-027 - Chatellailon (a)	46.05498	-1.09510	COQUILLAGE
079-P-029 - Aytré	46.11181	-1.13827	COQUILLAGE
080-P-002 - Fouras sud	45.99997	-1.12143	COQUILLAGE
080-P-008 - Boyard	45.96864	-1.20844	EAU
080-P-011 - Vieille Goule	45.96537	-1.22706	COQUILLAGE
080-P-021 - Agoût	45.93592	-1.20977	COQUILLAGE
080-P-028 Mérygnac	45.88764	-1.13348	COQUILLAGE
080-P-032 - Petite Chette	45.96380	-1.22544	COQUILLAGE
079-S-066 - Filière Châtellailon	Surfacique		COQUILLAGE
079-S-091 - Saumonards Filières Pertuis d'Antioche	Surfacique		COQUILLAGE

Zone marine 081 / Marennes Oléron

Suivi côtier : *Dinophysis* / *Alexandrium* / *Pseudo-nitzschia*



Remarques du LER : le point eau « Les Fontenelles » est situé dans la zone 081 et permet toutefois une veille des espèces toxiques dans l’eau pour le lieu de surveillance coquillage « Bouchots de Charente » situé plus en aval dans la zone 080.

Informations sur les zones-lieux : périodes à risque pour les toxines lipophiles - année 2024

Zone marine	Lieu concerné de la zone	jan	fev	mar	avr	mai	juin	juil	aou	sep	oct	nov	dec
080 – Marennes Oléron	080-P-085 Bouchots de Charente												

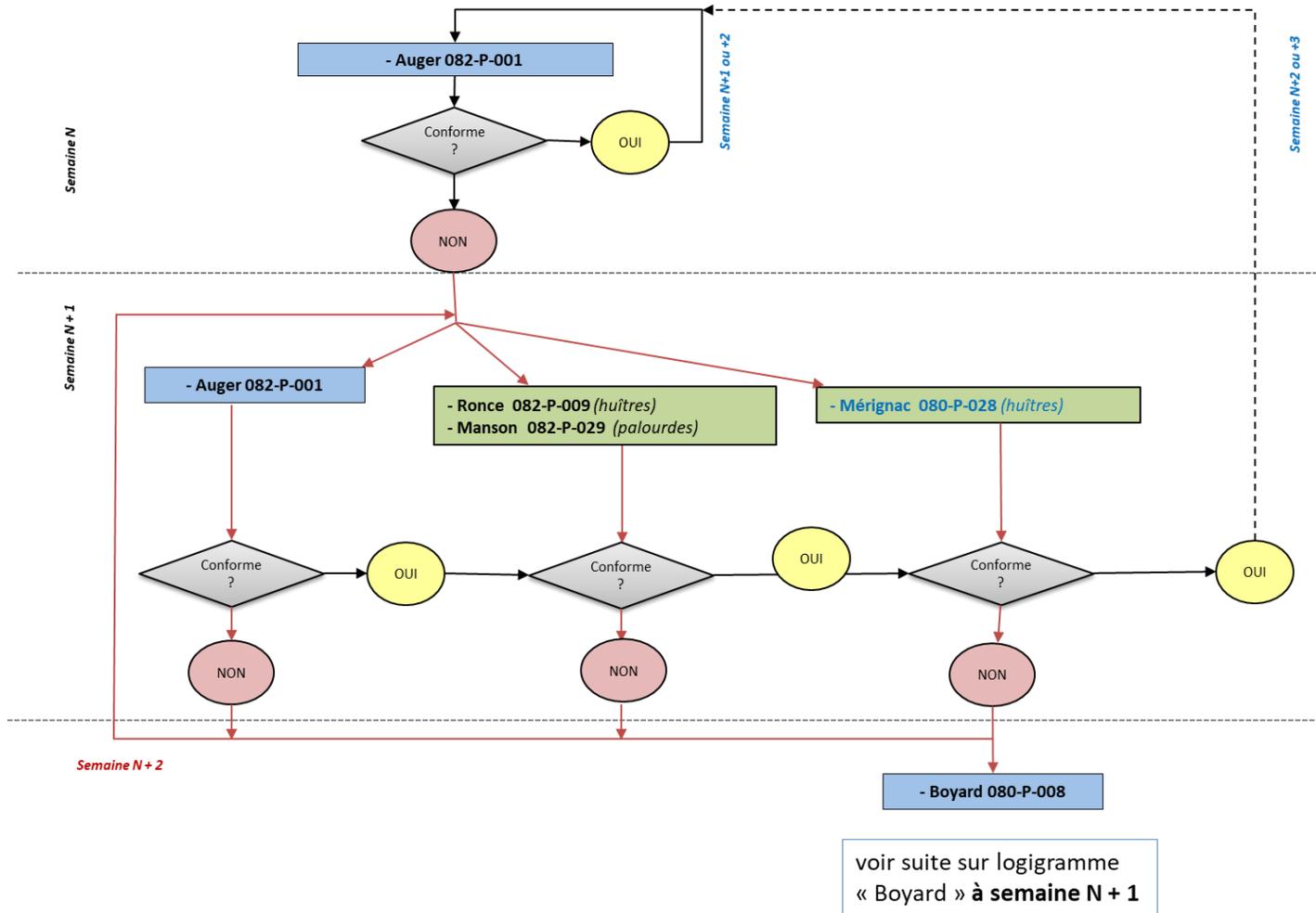
LIEU	LATITUDE	LONGITUDE	SUIVI
080-P-085 - Bouchots de Charente	45.97728	-1.14473	COQUILLAGE
081-P-005 - Les Fontenelles	45.97599	-1.11112	EAU

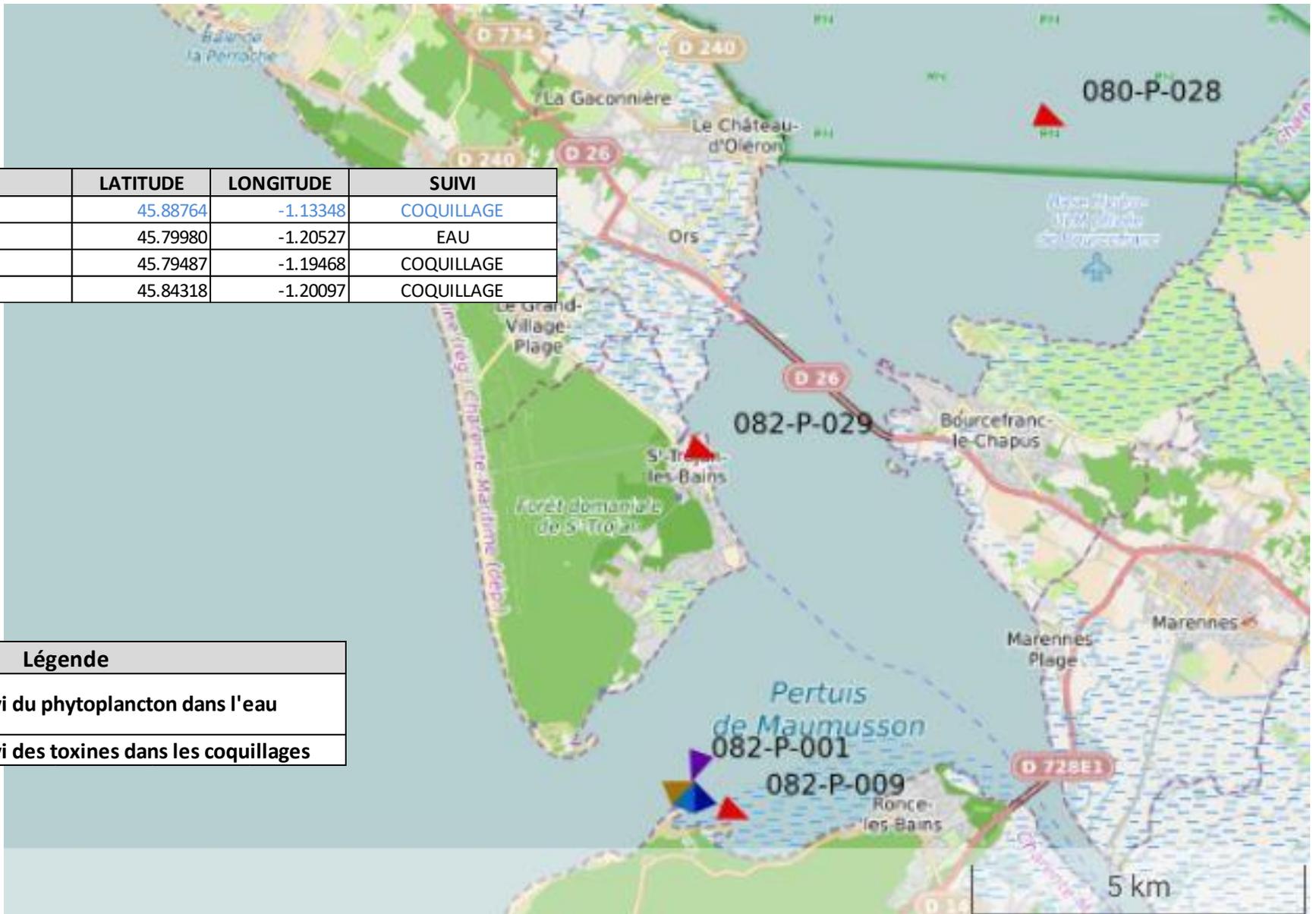


Légende	
	Suivi du phytoplancton dans l'eau
	Suivi des toxines dans les coquillages

Zone marine 082 / Pertuis de Maumusson

Suivi côtier : *Dinophysis* / *Alexandrium* / *Pseudo-nitzschia*



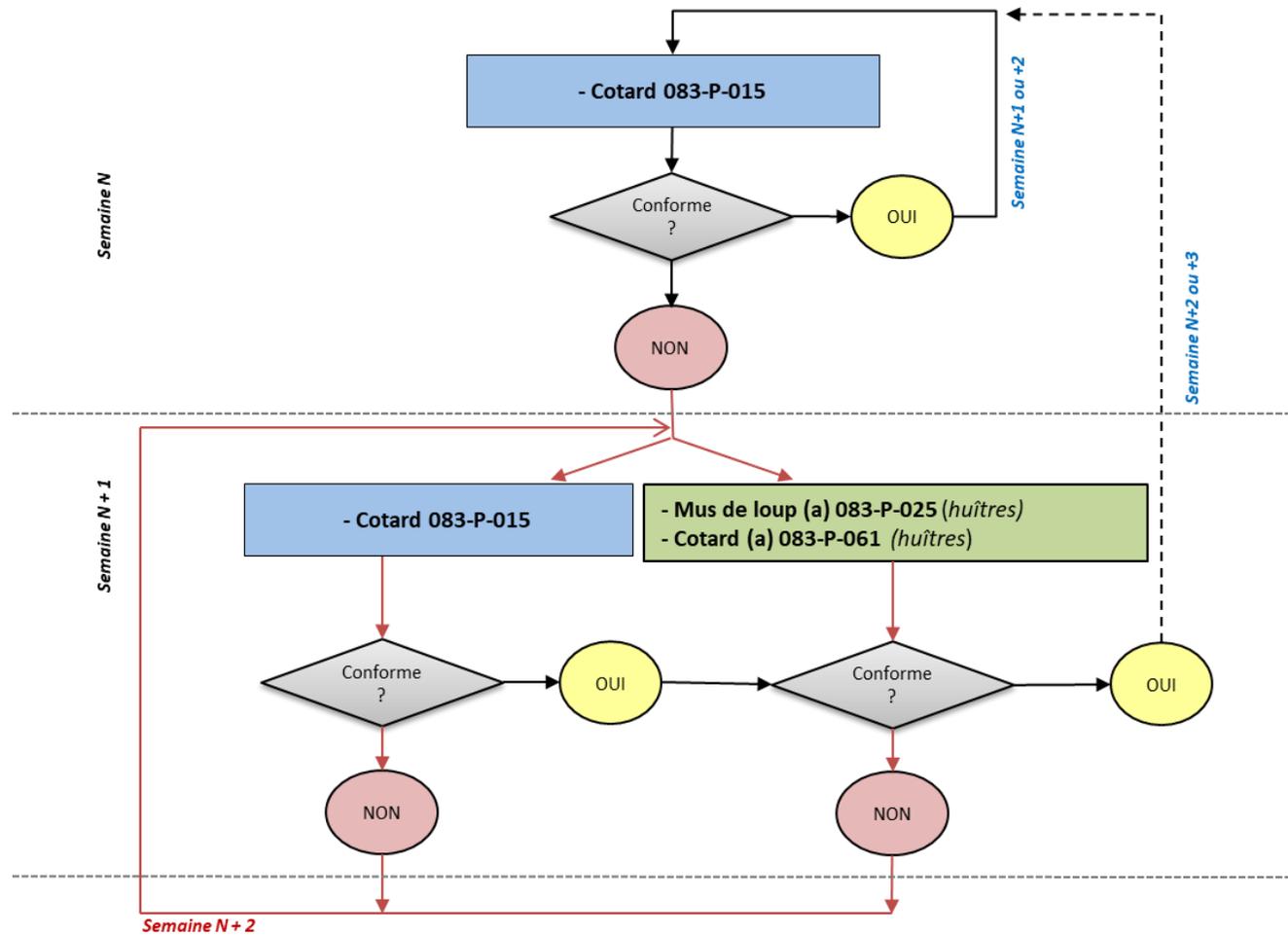


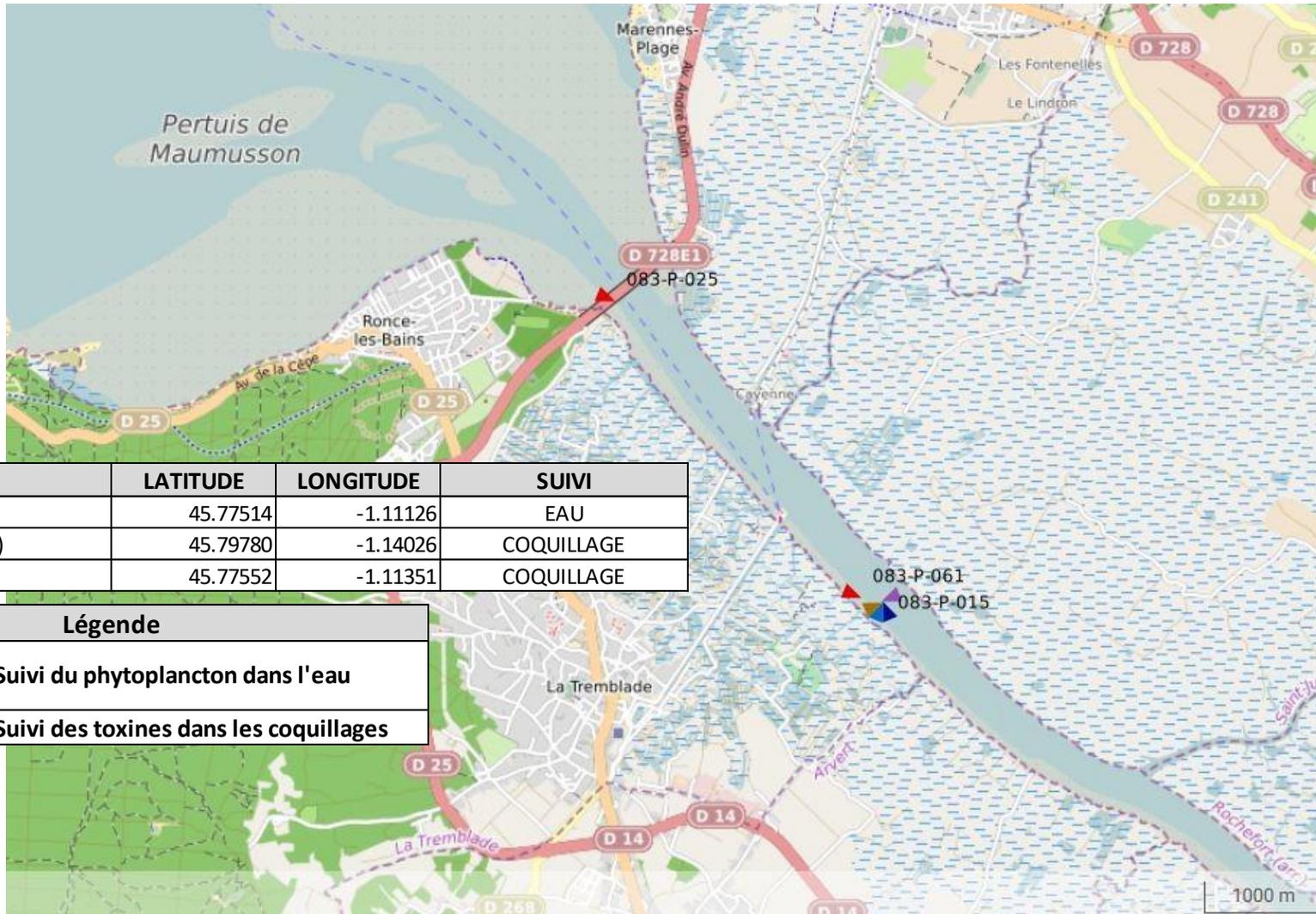
LIEU	LATITUDE	LONGITUDE	SUIVI
080-P-028 - Mérignac	45.88764	-1.13348	COQUILLAGE
082-P-001 - Auger	45.79980	-1.20527	EAU
082-P-009 - Ronce	45.79487	-1.19468	COQUILLAGE
082-P-029 - Manson	45.84318	-1.20097	COQUILLAGE

Légende	
	Suivi du phytoplancton dans l'eau
	Suivi des toxines dans les coquillages

Zone marine 083 / Rivière de la Seudre

Suivi côtier : *Dinophysis* / *Alexandrium* / *Pseudo-nitzschia*



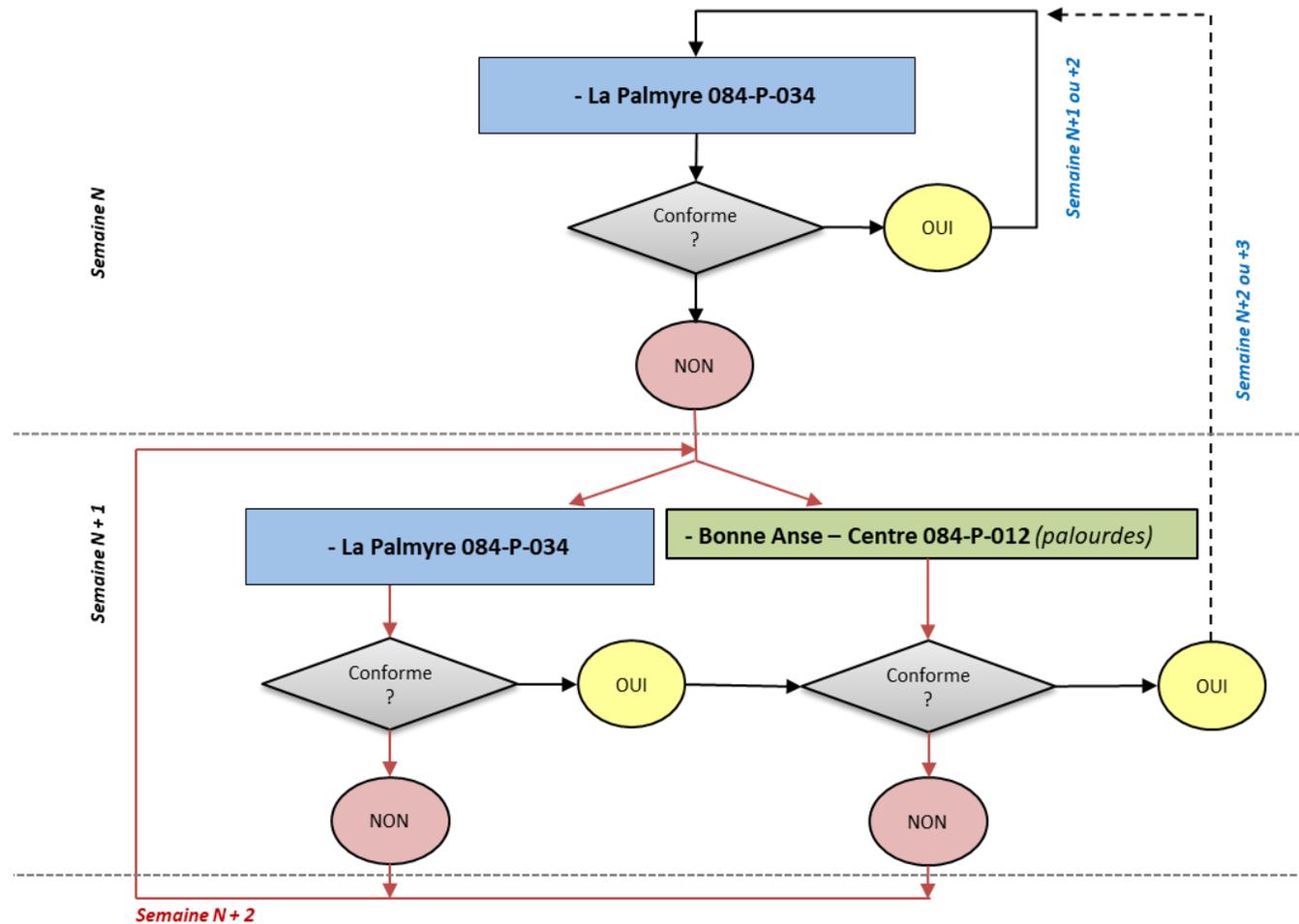


LIEU	LATITUDE	LONGITUDE	SUIVI
083-P-015 - Cotard	45.77514	-1.11126	EAU
083-P-025 - Mus de loup (a)	45.79780	-1.14026	COQUILLAGE
083-P-061 - Cotard(a)	45.77552	-1.11351	COQUILLAGE

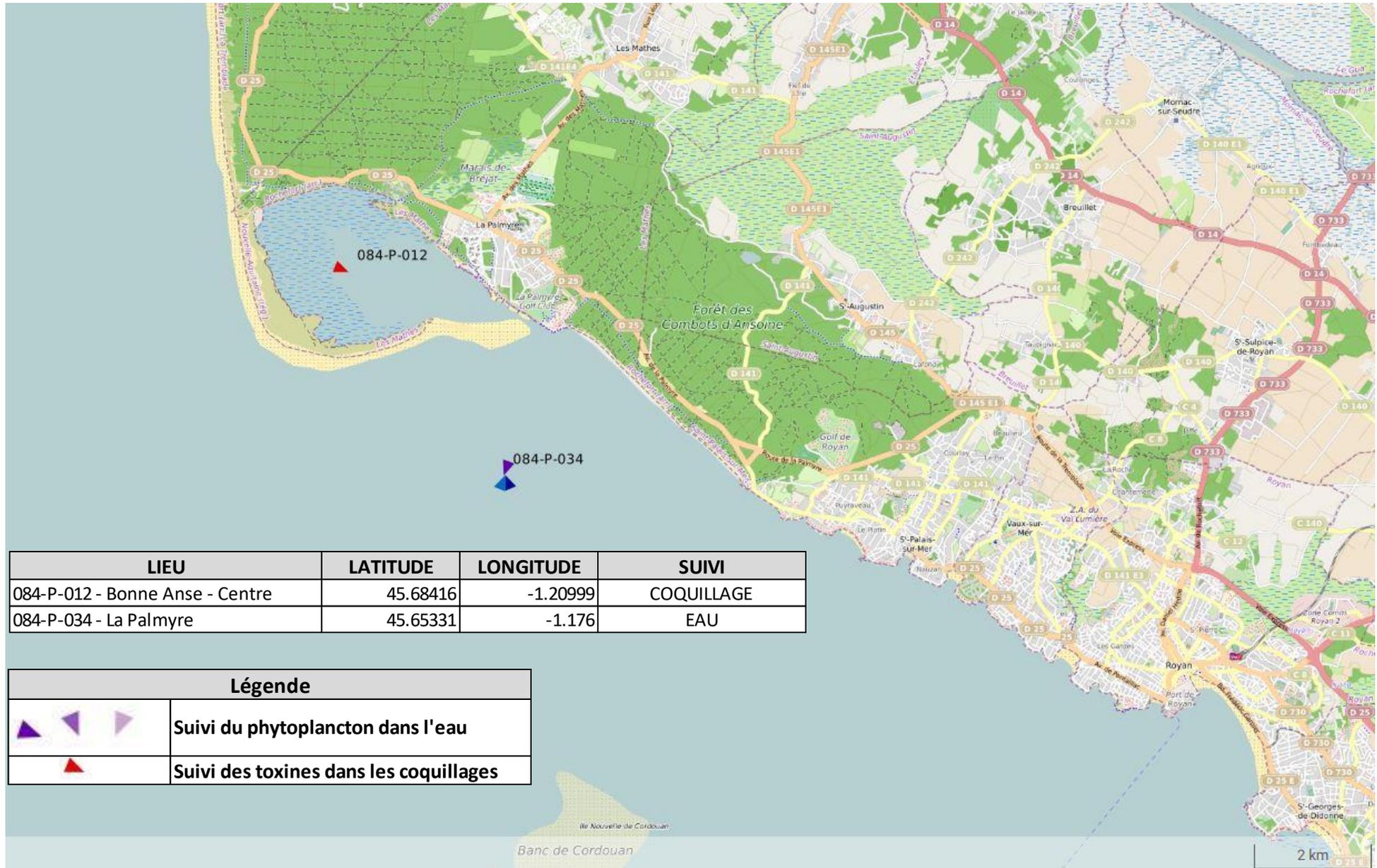
Légende	
	Suivi du phytoplancton dans l'eau
	Suivi des toxines dans les coquillages

Zone marine 084 / Aval et large de la Gironde

Suivi côtier : *Dinophysis* / *Alexandrium* / *Pseudo-nitzschia*



Remarques du LER : exploitation saisonnière du point 084-P-012 Bonne Anse – Centre. Ouverture : juillet année n à mars de l’année n + 1.



LIEU	LATITUDE	LONGITUDE	SUIVI
084-P-012 - Bonne Anse - Centre	45.68416	-1.20999	COQUILLAGE
084-P-034 - La Palmyre	45.65331	-1.176	EAU

Légende	
	Suivi du phytoplancton dans l'eau
	Suivi des toxines dans les coquillages

FIN du document